

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

092-219200508-20221121-DEL2022-137-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2022

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du lundi 21 novembre 2022



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-SEINES

Délibération mise en ligne sur le site internet de la ville le 22/11/2022

Le lundi vingt-et-un novembre deux mille-vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil municipal, convoqué le 15 novembre deux-mille-vingt-deux, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick JARRY, Maire.

Etait présents : M. JARRY, Maire  
Mme BOUDIEMA, M. AZOUZ, M. TAYEB, Mme PENTURE, M. BELLIER, Mme NGIMBOUS BATJOM, Mme GENTHON, M. GAUCHÉ-CAZALIS, Mme KASMI, M. SELMET, Mme COR, M. MARTIN, Mme ALI, M. ADAM, Mme REZZAG BARA (à compter de la délibération 134), M. SOLAS, Mme KASHEMA, Maires Adjointes.

M. JATHIERES, Mme LACOT, Mme. FAKED (jusqu'à la délibération n°152), Mme METEYER, Mme COULTER, M. NONGA, M. PINTO MARTINS, M. DEBORD, M. ALLAL, Mme MAGNON, M. DENOIS, Mme SAÏDI, Mme KACHOUR, Mme LAMORA, Mme CHAMPENOIS, M. DESMOULINS, Mme BEDIN (à partir de la délibération n°134), Mme FEAUGAS, M. OUBUIH, Mme DECIS-LARTIGAU Mme FOSSATI, M. SOULAGE, Mme CELEBI, conseillers municipaux.

Absents représentés : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales, ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Mme CORTES à M. MARTIN  
M. DIABY pour Mme PENTURE  
Mme REZZAG BARA à M. DEBORD (jusqu'à la délibération 133)  
M. SAGE à Mme COULTER  
Mme FAKED à M. SELMET (à compter de la délibération n°153)  
M. HMANI à M. JARRY  
M. GAUTHIEROT à Mme FOSSATI  
M. HINGANT à M. SOLAS  
M. RIBAULT à Mme DECIS-LARTIGAU  
M. BOUGHEZALA à Mme BEDIN (à compter de la délibération n°134)

Absents non représentés :  
M. GUILLEMAUD  
Mme MAUFRAIS  
M. DROUCHE  
Mme BOUSSISSI-POULLARD  
MME BEDIN (jusqu'à la délibération n°133)  
M. BOUGHEZALA (jusqu'à la délibération n°133)

Secrétaire de séance : Mme Perrine COULTER

DEL2022-137

**Objet : Décision Modificative n° 1 - 2022 du Budget annexe de restauration du personnel communal**

La décision modificative n°1 du budget annexe de restauration du personnel communal proposée au vote du Conseil Municipal du 21 novembre 2022 comprend les ajustements nécessaires, en dépenses et en recettes. Il est proposé, par cette décision modificative n°1, de modifier les crédits budgétaires comme suit :

	BP 2022	DM1	Total BUDGET 2022
Section de fonctionnement dépenses	568 716,16 €	-40 000,00 €	528 716,16 €
Section de fonctionnement recettes	568 716,16 €	-40 000,00 €	528 716,16 €
Section d'investissement dépenses	23 925,73 €	0,00 €	23 925,73 €
Section d'investissement recettes	23 925,73 €	0,00 €	23 925,73 €

<b>I. SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-40 000,00 €</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>-40 000,00 €</b>
• Dépenses de personnel	-40 000,00 €
<b>RECETTES</b>	<b>-40 000,00 €</b>
• Ajustement de la subvention de la ville	-40 000,00 €
<b>II. SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>

Aucun mouvement n'est proposé en section d'investissement

Ceci exposé,

**LE CONSEIL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le Budget Primitif 2022 du budget Annexe de Restauration du Personnel Communal adopté le 21 mars 2022,

Vu la note explicative de synthèse présentant l'exposé des motifs,

Vu l'avis de la commission de préparation du Conseil Municipal,

**Considérant** qu'au regard de l'exécution du budget et des besoins des services, il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits

Le Rapporteur Entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DELIBERE**

**Article unique :** Adopte la Décision Modificative n° 1 - 2022 du budget annexe de restauration du personnel communal qui s'équilibre en section de fonctionnement à - 40 000 €. La section d'investissement reste

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
CREDITS COURANTS	-40 000,00 €	-40 000,00 €
TOTAL	-40 000,00 €	-40 000,00 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
CREDITS COURANTS	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €

Mairie de Nanterre

**Délibération adoptée : 43 Pour. 6 abstentions**

Pour copie conforme,  
Le Maire  
Patrick JARRY

Par délégation du Maire,  
Isabelle DE MIGUEL  
Directrice Générale Adjointe  
des Services